

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 MAI 1847.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Budget de la Marine pour l'exercice 1846, un crédit supplémentaire de 172,500 francs.

(Voir les Nos 255 et 279 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis a pour but d'ouvrir au Département des Affaires Étrangères (Marine) divers crédits supplémentaires au Budget de l'exercice 1846, qui s'élèvent ensemble, savoir :

A. CHAP. II. ART. 2. — Vivres aux équipages.	10,000	»
B. CHAP. II. ART. 3. — Entretien.	50,000	»
C. CHAP. IV. — Pilotage.	110,000	»
D. CHAP. VII. — Police maritime.	2,500	»
		<hr/>	
		Total. fr.	172,500 »

La somme de 10,000 fr. ayant trait à des dépenses extraordinaires pour vivres aux équipages de l'État qui sont allés aux Indes avec des bâtiments de commerce, se trouve justifiée; ensuite elle a servi pour le renouvellement de vivres de la goëlette la *Louise Marie* pendant son long séjour à Santo-Thomas et à l'approvisionnement du brick de guerre le *Duc de Brabant*, qui a fait un voyage sur les côtes de l'Amérique du Sud et au Brésil.

La somme de 50,000 fr. est destinée presque entièrement à couvrir les dépenses qu'ont nécessitées les réparations à faire à la goëlette la *Louise Marie*, que son voyage à Santo-Thomas a beaucoup fait souffrir. Indépendamment de réparations que ce navire avait dû subir à New-York, il faisait eau de toute part en arrivant à Ostende. Il a dû ensuite être envoyé à Anvers pour être placé sur le chantier.

Si l'on ne doit pas employer toute la somme de 50,000 fr. pour réparer la *Louise Marie*, le surplus servira à payer des dépenses nécessaires pour l'armement du brick de guerre le *Duc de Brabant*.

La somme de 110,000 fr., demandée par le chapitre IV, Pilotage, n'est qu'une

(2)

régularisation, et provient d'un accroissement de recette, pendant l'année 1846, par suite du mouvement de la navigation.

Au Budget de 1846, les recettes présumées du produit des droits de pilotage et de fanal, n'avaient été évaluées qu'à 400,000 fr.; ces recettes s'étant élevées à 625,000 fr., il en est résulté, sur les prévisions du Budget, une augmentation de 225,000 fr.

Une part proportionnelle sur ces droits de pilotage étant payée aux pilotes par les navires, les dépenses ont suivi la ligne ascendante des recettes; on avait calculé que ces dernières excéderaient les dépenses de 49,480 fr., mais après avoir payé le crédit supplémentaire de 110,000 fr., cet excédant sera de 164,400 fr.

Enfin un crédit de 2,500 fr. est demandé pour la police maritime.

Le produit des droits de police maritime a été évalué à la somme de 34,000 fr. et les dépenses à 32,800 fr.

Le grand nombre d'émigrants qui sont partis du port d'Anvers ont augmenté les dépenses de surveillance; mais par contre, les recettes ont subi une augmentation; ainsi au lieu de celles présumées de 1,200 fr., elles se sont élevées à 50,615 fr., ce qui porte l'excédant des recettes sur les dépenses à 15,315 fr.

Votre Commission, tout en vous proposant, à l'unanimité de ses membres, l'adoption du crédit supplémentaire qui est pétitionné, regrette comme on l'a déjà exprimé en plusieurs occasions, que ces demandes se représentent si souvent.

DE HAUSSY.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME.

J. DE NECKERE.

DUMON DUMORTIER.

CHRISTYN Comte DE HIBAUCOURT, Rapporteur.